



Oui à la médecine de famille et aux soins médicaux de base

Discours de Pierre-Alain Fridez, conseiller national du PS (JU)

Seules les paroles prononcées font foi.

La médecine de famille est en danger. Elle représente pourtant la clef de voûte des soins médicaux de base, mais est confrontée à des difficultés croissantes :

- une augmentation régulière de la masse de travail pour des médecins de premier recours qui ne comptent plus leurs heures
- une dégradation des conditions de travail, avec notamment toujours plus de paperasses
- une menace de pénurie, menace déjà bien réelle dans certaines régions de notre pays où les médecins qui partent en retraite ne trouvent plus de successeurs pour leur cabinet.

La médecine de famille est une composante essentielle des soins médicaux de base :

- elle permet la prise en charge de l'essentiel des maladies aiguës avec un rôle central de tri et est susceptible de résoudre d'emblée 70% de l'ensemble des problèmes de santé sans investigations supplémentaires
- elle assure au long cours le suivi des patients, dans un climat basé sur la confiance et la disponibilité, au cabinet, à domicile, dans les homes pour personnes âgées, pendant les heures habituelles ou en dehors à l'occasion de gardes par exemple.
- c'est une médecine bon marché dont les coûts ne représentent que 4% de l'ensemble des coûts globaux de notre système de santé. Renforcer la médecine de famille et la placer au centre de notre dispositif d'accès aux soins influence positivement tant la qualité des soins que l'évolution des coûts de la santé. Sinon la population sera contrainte de consulter d'emblée les urgences hospitalières et les médecins spécialistes avec comme conséquence des coûts plus élevés et un suivi au long cours plus éclaté sans un pilote à la barre.
- cette médecine de proximité joue un rôle primordial dans un pays qui assiste au vieillissement de sa population, population par ailleurs toujours plus confrontée à des maladies chroniques.

Mais l'attractivité de la médecine de famille est en forte baisse : seuls 10 % des étudiants en médecine s'y destinent, la grande majorité étant attirée plutôt par une spécialisation. Et cette désaffection survient au moment où plus de la moitié des médecins de famille vont prendre leur retraite dans les 10 prochaines années.

Suite à ces difficultés croissantes et aux décisions malheureuses prises à l'époque concernant le laboratoire du praticien, avec pour conséquence une substantielle réduction du revenu des médecins de famille, ceux-ci ont lancé leur initiative populaire en 2010. Cette initiative est à prendre comme un véritable appel au secours. Ils ont été entendus.

Le Conseiller fédéral Alain Berset a proposé un plan d'action en 2 points.

1. le plan directeur, ou masterplan, qui représente un train de mesures susceptibles de renforcer la médecine de famille
2. l'introduction de l'article 117a « soins médicaux de base » dans la Constitution fédérale, l'objet de la présente votation. Ce contre-projet direct à l'initiative populaire « oui à la médecine de famille » présente le double avantage d'une part de contourner le défaut de l'initiative des médecins qui proposait de fait d'inscrire dans la Constitution un article spécial pour une profession particulière, et d'autre part de consacrer dans la Constitution l'importance des soins médicaux de base, dont la médecine de famille est reconnue comme élément essentiel, mais en élargissant le concept dans un esprit d'interprofessionnalité, reconnaissant de fait l'ensemble des acteurs qui œuvrent et collaborent dans ce domaine.

Ce contre-projet fait quasiment l'unanimité. Les médecins de famille, en premier lieu, satisfaits de la tournure prise par les événements et surtout rassurés d'avoir enfin été entendus, ont retiré leur initiative et soutiennent le contre-projet, comme à peu près l'ensemble de la classe politique.

Je terminerai avec des considérations plus partisans : lors de son assemblée des délégués du 29 mars dernier à Malleray, le PS a décidé de soutenir cet objet à la quasi-unanimité. Ce contre-projet représente un socle constitutionnel solide qui va permettre de poursuivre, dans un esprit de collaboration entre tous les partenaires concernés, le développement des soins médicaux de base dont a besoin la population de notre pays.